



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240227-2024-001-BF
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 27 FEV. 2024
N°2024-001

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget primitif 2024 – Budget principal Ville

Rapporteuse : Mme AMAR

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO) , M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des services financiers
Séance du Conseil municipal du 07 février 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-095 en date du 28 juin 2023 relative aux modalités de vote du budget selon l'instruction M57 avec son plan comptable développé à compter du 1^{er} Janvier 2024 et avec le maintien d'un vote du budget communal par nature, par chapitre et par opération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-154 en date du 13 décembre 2023 relative aux durées et modalités d'amortissement à compter de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°2023-151 du 13 décembre 2023 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance en date du 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance en date du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 29 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour dont 5 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN)

11 votes contre, dont 2 procurations (M. SOLARO, M. SY), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER

ARTICLE 1 : DIT qu'après avoir procédé aux votes par chapitre et opération, le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Ville est adopté et arrêté en équilibre à la somme de 222 533 803.72 euros tant en recettes qu'en dépenses.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et à contracter des emprunts jusqu'à un montant maximum de 48 742 928 euros destiné au financement des opérations correspondantes et à signer tout document nécessaire à cet effet.

ARTICLE 3 : : AUTORISE Mr le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le 27 FEV. 2024

Publication, le 27 FEV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

